BLOTZHEIM

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Sommaire

I. LE CADRE JURIDIQUE 3
II. CONTEXTE NATIONAL : L'instabilité politique source d'incertitude 4
A. Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 4
B. Autres mesures réglementaires 2026 5
III. RETROSPECTIVE : Les finances de la ville en 2025 5
A. BILAN 2025 5
B. Capacité de désendettement 6
C. Evolution des recettes du casino 8
IV. LES ENJEUX DE LA VILLE POUR 2026 10
A. Taxes locales 10
B. La section de fonctionnement 2026 pour un total de 16 674 000 € 11
1. Dépenses de fonctionnement 11
2. Recettes de fonctionnement 13
C. La section d'investissement 2026 14
1. Dépenses d'investissement 14
2. Recettes d'investissement 16
V. LE RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 16
VI. CONCLUSION 18

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

I. LE CADRE JURIDIQUE

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat prévu par l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Territoires Territoriales (CGCT) a lieu lors d'un conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 du CGCT.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Le DOB 2026 constitue un temps structurant puisqu'il s'inscrit en début de mandature 2026-2032, dans un contexte de projets d'investissements significatifs avec une ressource spécifique issue de l'exploitation du casino communal.

Les orientations budgétaires pour l'année 2026 s'inscrivent dans la continuité de la feuille de route du mandat actuel. Elles sont rendues possibles par des recettes exceptionnelles et inédites, résultant de la reprise par la commune des résultats du Syndicat intercommunal de Blotzheim, Mulhouse et Saint-Louis, dissous le 11 juillet 2025, et traduisent les priorités stratégiques de la commune

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il est transmis à la Préfecture du Haut-Rhin et à Saint-Louis Agglomération Terres d'Avenir dont la commune est membre. Il fait l'objet également d'une publication en ligne sur le site de la ville, www.blotzheim.fr.

Rappel des étapes budgétaires à Blotzheim pour 2026 :

- 12 février 2026 : débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour 2026 ;
- 5 mars 2026 : vote du taux des 3 taxes locales directes (taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, taux foncier bâti et non bâti) suivi du vote du budget primitif 2026.

II. CONTEXTE NATIONAL : L'instabilité politique source d'incertitude

À la lumière des publications et des débats en cours, il apparaît que le Projet de Loi de Finances 2026 s'inscrit dans la poursuite d'objectifs clairement définis : une stratégie de redressement des comptes publics avec une baisse du déficit public conformément à la trajectoire de désendettement d'ici 2029.

D'après la dernière enquête de la Banque de France, la croissance du PIB s'établirait à 0,9% sur l'ensemble de l'année 2025. La croissance augmenterait modérément pour atteindre 1 % en 2026, justifiée par un raffermissement de la consommation des ménages, la baisse des prix du pétrole et du gaz ainsi qu'une reprise de l'investissement privé.

A. Projet de Loi de Finances (PLF) 2026

Le Projet de Loi de Finances 2026 n'ayant pas été voté avant la fin de l'année 2025, une loi spéciale a été promulguée qui reconduit le budget 2025 dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé.

L'objectif principal reste cependant de ramener le déficit sous les 3% du PIB d'ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile : l'inflation reste une menace, plusieurs agences de notation viennent de revoir à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux de taux.

En 2026, en cas d'abandon de la réforme des retraites, les collectivités territoriales seraient de nouveau mises à contribution dans l'effort de maîtrise du déficit public, à hauteur de 4,7 milliards d'euros, alors même que leurs dépenses ne représentent qu'environ 20 % de la dépense publique totale.

Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation commence par un recensement des loyers pratiqués par les bailleurs afin d'établir des tarifs par m2 en fonction du secteur géographique. Sur cette base, le Gouvernement doit réaliser un rapport listant les impacts de la révision avant le 1er septembre 2026. Les travaux de détermination des nouvelles valeurs locatives doivent avoir lieu ensuite afin que ces dernières s'appliquent dès le 1er janvier 2028.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives serait prévisionnellement de 0,8 % en 2026 contre 1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024 et, 7,1 % en 2023.

Fonctionnement du DILICO instauré en 2025

Pour rappel, la Loi de Finances Initiale 2025 a créé un dispositif de lissage conjoncturel d'1 Milliard € afin d'associer les collectivités au redressement des finances publiques ; à ce titre, la commune a été ponctionné de la somme de 247 406 € en 2025 (la contribution ne pouvant excéder 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal). Elle

récupérera 90 % de cette contribution par tiers sur trois années (2026, 2027 & 2028), les 10 % restant serviront à financer la péréquation à travers le FPIC.

B. Autres mesures réglementaires 2026

Le PLF 2026 prévoit le relèvement de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL ; le taux passerait de 34,65 % en 2025 à 37,65 % en 2026, soit une dépense supplémentaire estimée pour la ville à hauteur de 60 000 €.

III. RETROSPECTIVE : Les finances de la ville en 2025

Les indicateurs des derniers exercices budgétaires traduisent une santé financière saine et solide, avec une capacité d'autofinancement nette de plus de 4,5 M €, un endettement par rapport aux moyennes de la strate à zéro ainsi qu'une marge de manœuvre budgétaire réelle.

Les recettes communales de fonctionnement de 2025 ont été marquées essentiellement par la dissolution du Syndicat Intercommunal Blotzheim, Mulhouse et Saint-Louis en date du 11 juillet 2025 qui a eu pour conséquence la reprise par la commune d'une part des résultats dudit SIVU pour un montant de plus de 3,3 M € ainsi que la perception des revenus du casino sur plus de 4,5 mois en pleine propriété. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont été impactées par une dépense obligatoire au titre des attributions de compensation à hauteur de plus de 781 000 € (prélèvement au titre du SRU, DILICO, fonds de péréquation des ressources communales).

Les éléments présentés ci-après sont des repères qui ont pour objectif de donner une idée de la situation économique de la ville.

A. BILAN 2025

Maintien d'une épargne brute positive (calcul du taux : recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) / recettes de fonctionnement) et un autofinancement de 26 % offrant une marge de sécurité largement suffisante pour mobiliser des ressources pour l'investissement (hors résultat de fonctionnement issu de la dissolution du SIVU).

Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant. Avec 26 %, la commune se situe dans la fourchette très haute toujours du fait des recettes exceptionnelles du casino.

Ce taux devra encore probablement augmenter les années à venir avec des recettes de fonctionnement qui pourront être consacrées à de l'investissement significatif et structurant pour l'attractivité du territoire les prochaines années avec en premier lieu la construction du complexe sportif, festif et culturel dont le concours d'architecte a été lancé le 22 janvier 2026.

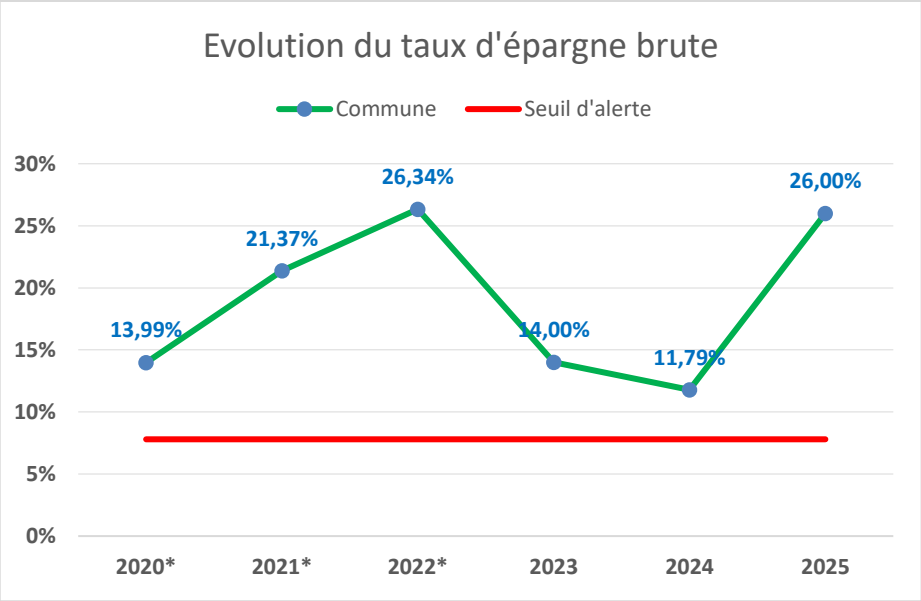

*pour rappel : années Covid

B. Capacité de désendettement

La dette fin 2025 est de 2 567 489,52 €, avec deux emprunts soldés courant 2025. Pour la première fois, la commune aurait la capacité de rembourser l'intégralité de sa dette sur son épargne brute 2025. Cependant, l'épargne brute a d'abord vocation à financer prioritairement l'investissement et non un remboursement anticipé de la dette.

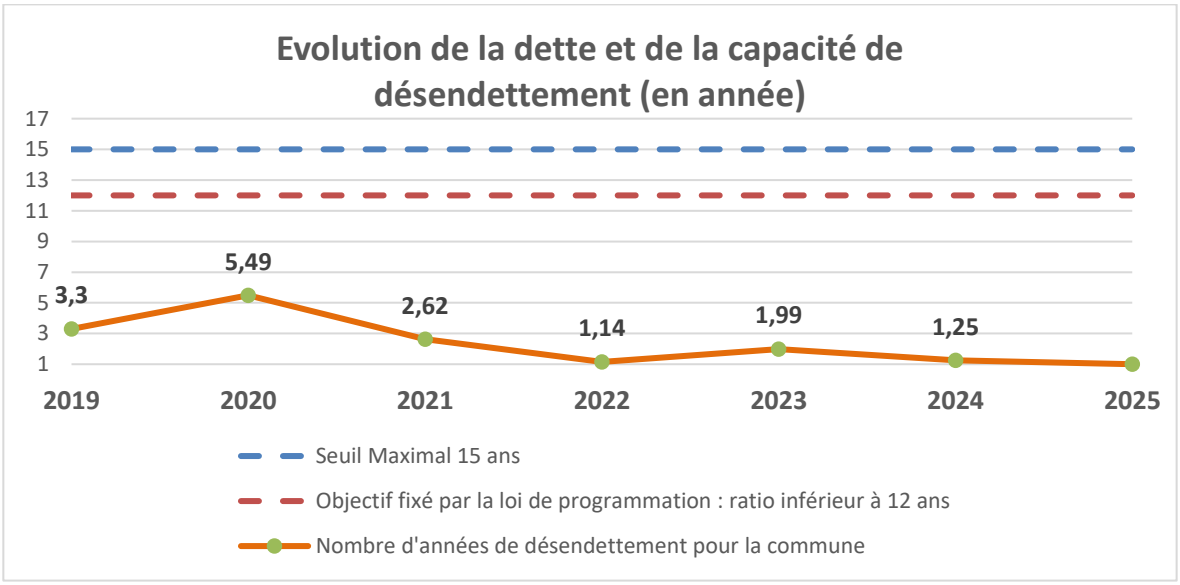

Synthèse de la dette du budget principal au 31/12/2025			
Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie moyenne	Nombre d'emprunts restants
2 567 489,52	1,73 %	5 ans 5 mois	6

Pour rappel, les budgets successifs de 2023, 2024 et 2025 comportaient l'inscription d'un emprunt de 1 M d'euros dans le cadre du financement des travaux de la nouvelle crèche.

Au regard de la tendance baissière des taux observée en 2025, en comparaison avec les années 2023 et 2024, il a été décidé de recourir à un emprunt d'une durée de quatre ans. Celui-ci est assorti d'un taux variable indexé sur le Livret A (1,7 % à la date de signature du contrat), majoré d'une marge de 0,5 %, conduisant à un taux constaté de 2,2 % en novembre 2025. Compte tenu du taux du Livret A annoncé à 1,5 % à compter du 1er février, le taux global applicable pour l'année 2026 s'établira à 2 %.

Dans les faits, la prise en charge financière de ce nouvel emprunt— dont les annuités sont estimées à environ 260 000 € par an — est compensée en partie en 2026 par une diminution de 190 000 € par an des annuités liées aux deux emprunts soldés en 2025. Un emprunt, avec une annuité de 149 000 €, sera soldé en février 2026 et un autre, avec une annuité de 14 000 €, le sera en juin 2026. Aussi, on notera dès 2027 une diminution de 90 000 € des annuités malgré ce nouvel emprunt.

Ainsi, bien que le montant total de l'endettement augmente, le niveau des annuités, quant à lui, diminue.

C. Evolution des recettes du casino

À la suite de la signature de la nouvelle délégation de service public, entrée en vigueur le 12 juillet 2025, et de la dissolution du syndicat intercommunal du casino intervenue à la même date, les recettes ont fortement évolué en 2025.

Évolution des recettes de 2023 à 2025	2023	2024	2025	
	DSP1 ❶	DSP1	DSP1 1er janvier au 10 juillet 2025	DSP2 ❶ 11 juillet au 31 décembre 202
Recettes liées aux 15 % de prélèvement sur le produit brut des jeux				
Prélèvement de 15 %	8 606 638	8 858 879	9 932 410	
Reversement de la commune au SIVU ❷	6 500 478	6 649 159	4 308 282	
Reste pour la commune	2 106 160	2 209 720	5 624 128	
Autres recettes				
Reversement de l'Etat à la commune ❸	759 554	787 658	865 152	
Contribution au titre des actions artistiques, culturelles et sportives ❹	681 923	702 187	543 399	130 751
Compensation de l'Etat ❺	323 335	388 160	398 958	
Redevance domaniale ❻	81 729	86 110	44 312	94 444
Remboursement de la taxe foncière	85 221	79 872	74 685	
Subventions de fonctionnement perçues du SIVU	650 000	511 640	600 000	
Subventions d'investissement perçues du SIVU	700 000	688 360		
Récupération des résultats du SIVU ❼			3 325 735	
Autres contributions ❽	15 214	10 232	7 793	
Total des recettes pour la commune	**5 403 136**	**5 463 939**	**11 709 357**	

NB : tous les montants sont arrondis à l'euro.

❶ DSP (Délégation de Service Public) ; DSP1 = première DSP ; DSP2 = nouvelle DSP en vigueur depuis le 11 juillet 2025

❷ Syndicat intercommunal de Blotzheim – Mulhouse – Saint-Louis

❸ Reversement de 10 % de son prélèvement progressif par l'Etat, plafonné à 5 % de nos recettes de fonctionnement

❹ DSP1 : 2% du produit net des jeux ; DSP2 : 1% du produit net des jeux (soit environ 350 000 € / an). Les recettes manquantes sont compensées par une augmentation de la redevance domaniale

❺ La commune bénéficie d'une compensation versée par l'État au titre des jeux hippiques et des jeux de cercle

❻ Dans la DSP 1, la redevance ne concernait que le loyer pour les terrains. Dans la DSP2, la redevance concerne les terrains et le bâtiment (qui est devenu propriété de la commune le 11.07.2025) et est fixée à 200 000 € /an plus 1 % du produit net des jeux (soit environ 350 000 € / an)

❼ Budget de fonctionnement du SIVU : 2 499 705 € (il est à noter que ce montant intègre des subventions que la commune de Blotzheim n'a pas sollicitées en 2024 et 2025, soit 1,7 millions d'euros); budget d'investissement du SIVU : 826 030 €

❽ Compensation (le délégataire n'organisait plus que 2 manifestations par an en-dehors du casino) et frais de contrôle

S'agissant du prélèvement de base de 15 % sur le produit brut des jeux, élément essentiel des recettes, on constate une augmentation importante en 2025 par rapport aux années 2023 et 2024 (plus d'un million d'euros).

Bien que les recettes issues de l'exploitation du casino demeurent, par nature, dépendantes de la conjoncture économique, notamment du secteur des jeux et du tourisme transfrontalier, la commune peut désormais raisonnablement escompter percevoir chaque année plus de 10 millions d'euros de retombées financières de toute nature, sur la base d'hypothèses prudentes.

Ces recettes exceptionnelles devraient représenter plus de 60 % des recettes de fonctionnement des budgets à venir. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement ne seront plus grevées par les reversements d'une part de ces recettes au SIVU, dissous en 2025, ce qui permet d'anticiper une capacité de financement renforcée et suffisante pour soutenir des investissements structurants et pérennes.

IV. LES ENJEUX DE LA VILLE POUR 2026

Les derniers exercices budgétaires font apparaître un équilibre global des sections de fonctionnement et d'investissement, une épargne brute positive permettant le financement partiel des investissements ainsi qu'une capacité de désendettement maîtrisée, largement inférieure aux seuils d'alerte usuels.

Ces éléments offrent une base financière saine pour l'ouverture de cette année budgétaire.

En 2026, à la suite de la dissolution du SIVU, la commune percevra l'intégralité des prélèvements issus du casino. La gestion de cette ressource spécifique constitue dès lors un enjeu central du budget communal et offre une marge de manœuvre budgétaire particulièrement confortable pour le financement des projets à venir.

L'année 2026 verra essentiellement le lancement des travaux de trois projets structurants : extension de l'école maternelle, la construction du bâtiment police municipale/conseil municipal (sur 2026-2027-2028) et celui du nouveau complexe « salle des fêtes ».

A. Taxes locales

Il est proposé de diminuer les taux des taxes locales, dans la continuité des baisses opérées en 2024 et 2025, afin de neutraliser à nouveau les effets pécuniaires de la revalorisation de 1 % des bases fiscales décidée par l'État pour 2026.

À cette fin, une baisse d'un point du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est proposée pour 2026, celui-ci passant de 26 % à 25 %. Conformément aux règles de lien entre les taux, cette évolution implique l'application d'un coefficient de variation de 0,961538 aux trois taux des impositions directes locales pour 2026, soit une diminution d'environ 3,85 %.

Cette mesure constitue le moyen le plus équitable de faire bénéficier l'ensemble de la population de la hausse des recettes issues du casino.

Taxes	Bases 2026	Taux 2025	Produits calculés avec taux 2025	Taux 2026 proposés	Produits calculés avec taux proposés	Baisses des produits en €
Foncier bâti	7 982 000	26 %	2 075 320	25 %	1 995 500	79 820
Foncier non bâti	89 800	58,80 %	52 802	56,54 %	50 773	2 029
Taxe d'habitation résidence secondaire	396 059 (bases 2025)	15,58 %	61 706	14,98 %	59 330	2 376

B. La section de fonctionnement 2026 pour un total de 16 674 000 €

Globalement, comme chaque année, les orientations visent à une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires à la mise en œuvre des projets en cours et à venir, tout en continuant à offrir les mêmes services de qualité à la population.

La loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 a rendu facultative la constitution d'un budget annexe pour ce concerne l'activité de la production d'énergies renouvelables par le biais de la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.

De ce fait, le budget « Electricité », établi jusqu'à fin 2025 comme un budget annexe pour une valeur de 40 000€, sera transféré dans le budget principal à partir de 2026.

1. Dépenses de fonctionnement

	Budget voté 2025	Réel 2025	Propositions 2026
011 - Charges à caractère général	3 200 000 €	2 858 070 €	3 300 000 €
012 - Charges du personnel	3 800 000 €	3 631 380 €	4 100 000 €
014 - Atténuation produits (SRU-FPIC)	898 000 €	781 780 €	1 000 000 €
023 - Virement section d'investissement	2 849 200 €	(aucun virement n'est effectué à ce titre ; se retrouve dans le résultat final de fin d'exercice)	2 700 000 €
042 - Opérations d'ordre (dont le compte 6811)	430 000 €	952 780 €	1 800 000 €
65 - ; Autres charges de gestion courante	5 708 800 €	5 548 480 €	3 660 000€
66 - Intérêts dette	105 000 €	57 900 €	100 000 €
67 - Charges spécifiques	10 000 €	40 €	10 000 €
68 - Dotations aux provisions	10 000 €	1 640 €	4 000 €
TOTAL	17 011 000 €	13 832 070 €	16 674 000 €

Chapitre 011 : L'inflation malgré tout persistante du coût de l'énergie et des fluides (disparition des contrats à tarifs réglementés), du coût des travaux publics, des assurances constituent des contraintes externes difficiles à évaluer quant à leur impact sur ce chapitre.

Chapitre 012 : Ces dépenses sont appelées à augmenter en 2026 du fait de la mise en œuvre concomitante de plusieurs mesures, notamment la hausse de trois points du taux de cotisation patronale à la Caisse de retraite des fonctionnaires à compter du 1er janvier 2026, l'effet du GVT (glissement vieillesse-technicité), la revalorisation du SMIC en 2026, ainsi que l'augmentation du coût de l'assurance relative à la prestation statutaire à compter du 1er janvier 2026.

Chapitre 014 : Contient la participation financière au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (F.P.I.C.), dont Blotzheim est contributrice, estimée à environ 350 000 € et les pénalités pour les logements sociaux manquants de l'ordre de 174 000 €.

Chapitre 042 : Ce poste comprend principalement les amortissements des biens acquis par la commune, lesquels doivent être comptabilisés dès la date de mise à l'actif communal. En 2026, s'ajoutera, dans le cadre de la dissolution du SIVU, la reprise par la commune de l'obligation d'amortissement des subventions principalement versées par ledit syndicat à la commune, pour la part des amortissements non encore pratiqués au 11 juillet 2025, représentant un coût estimé à 600 000 € pour l'exercice 2026.

Pour mémoire, les amortissements, qui constituent des opérations d'ordre, sont enregistrés à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement propres de la commune.

Chapitre 65 : Ce chapitre porte principalement sur le versement par la commune de Blotzheim de subventions d'un montant de 600 000 € chacune aux villes de Mulhouse et de Saint-Louis en 2026. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de conventions relatives à l'offre culturelle à rayonnement extra-communal proposée par ces deux collectivités. Il comprend également le paiement de la redevance due à la société LPCR au titre de la délégation de service public de la crèche.

Il intègre également les charges afférentes aux indemnités des élus ainsi que les subventions allouées aux associations.

Il est enfin précisé que ce chapitre incluait, lors des exercices précédents, les versements au SIVU, désormais dissous, qui ne sont plus reconduits. Cette évolution explique la diminution constatée par rapport à l'exercice 2025.

Chapitre 66 : montant ajusté des intérêts du prêt signé fin 2025.

2. Recettes de fonctionnement

Tous les montants sont arrondis à la dizaine d'euros près et hors résultat de fonctionnement 2025 issu de la dissolution du SIVU.

	Budget voté 2025	Réel 2025	Propositions 2026
013 - Atténuations charges	20 000 €	34 290 €	20 000
70 - Produits des services	1 750 000 €	1 764 880 €	1 750 000 €
73 - Impôts et taxes	635 000 €	518 590 €	500 000 €
731 - Fiscalité locale (dont revenus casinos)	13 196 000 €	14 344 080 €	13 200 000 €
74 - Dotations et participations	601 000 €	703 740 €	500 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	755 000 €	701 130 €	700 000 €
77 - Produits spécifiques (dont produits ventes terrains)	1 000 €	211 670 €	1 000 €
78 - Reprise s/amortissements	3 000 €	2 390 €	3 000 €
TOTAL	16 961 000 €	18 280 770 €	16 674 000 €

Compte tenu des nouvelles incertitudes sur les contraintes réglementaires du PLF 2026 sur les recettes des communes, il convient d'une manière générale d'évaluer les recettes de fonctionnement sur la base de scénarios prudents avec des hypothèses basses.

Les recettes de toute nature du casino issues de la nouvelle délégation de service public, évaluées à plus de 10 millions d'euros, constituent un levier stratégique au service du développement communal. Elles doivent être mobilisées en priorité afin de garantir la pérennité du fonctionnement communal, tout en servant de levier financier pour une affectation prioritaire à des investissements structurants.

La politique tarifaire engagée par la commune devrait être reconduite au cours de l'année 2026, dans la continuité des exercices précédents.

C. La section d'investissement 2026

En 2026, le volume projeté des crédits des dépenses d'investissement s'établirait autour de 16,452 millions d'euros.

Ce montant, supérieur à celui inscrit au BP 2025, demeure élevé en raison du financement intégral, dès l'exercice en cours, des projets relatifs à la salle du conseil/poste de police ainsi qu'à l'extension de l'école maternelle.

Malgré des recettes d'investissement exceptionnelles en 2026 avec notamment la reprise par la commune des résultats après la dissolution du SIVU à hauteur de 3,3 millions d'euros, la commune recherche systématique de financements externes (Etat, Région, Département, Europe).

1. Dépenses d'investissement

1.1. Dépenses d'ordre général

	Reports 2025	Budget 2026
Remboursement d'emprunts		600 000
Immobilisations incorporelles : frais d'études, frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme, subventions pour logements sociaux, etc…	196 400	50 000

1.2. Immobilisations corporelles / Installations générales (opérations qui visent à modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la collectivité)

Achats terrains	651 500	350 000
Achats terrains bâtis	849 200	1 300 000
Matériel roulant	117 900	80 000
Autres immobilisations corporelles, mobilier, matériel informatique, voiries assimilés (chemins ruraux)	299 300	990 000

Pour les achats de terrains bâtis, il convient de retrancher des reports de l'exercice 2025 la somme de 361 000 €, correspondant à l'acquisition, déjà approuvée par le conseil municipal, d'une propriété attenante à l'école maternelle dans le cadre du projet d'extension de cet établissement.

Dans cette même perspective, une nouvelle acquisition foncière est programmée en 2026 pour un montant estimé à 350 000 €. Celle-ci permettra notamment l'aménagement d'un parking destiné au personnel, afin de libérer des places de stationnement dans les voies adjacentes au profit des parents d'élèves. Le reste des crédits sont ouverts dans le cadre d'opportunités d'acquisitions de terrains pour les services publics ou des logements sociaux.

1.3. Travaux

Travaux divers dans les bâtiments	52 500	273 535
Travaux divers voirie, matériel, outillage …	95 500	550 000

Ces crédits sont prévus pour des travaux très spécifiques, hors marchés et opérations, urgents dans la plupart des cas et imprévisibles en début d'exercice comptable. Pour ce qui concerne les travaux divers voirie, matériel et outillage, plus de 102 300 € de travaux divers sont déjà engagés en 2025 pour paiement en 2026.

1.4. Voiries et assimilés

Voirie 2025 rue du Tilleul (finalisation des travaux en 2026)	674 100	
Extension réseau Enedis	65 100	
Voirie 2026		1 000 000
Avances (5%)	78 500	100 000
MOE rue du Gal de Gaulle		50 000

Il convient d'ajouter aux reports de l'exercice 2025 un montant de 42 700 €, correspondant aux derniers paiements à intervenir, consécutifs à l'établissement des décomptes généraux définitifs (DGD), au titre des opérations de voirie réalisées en 2023 et 2024.

1.5. Bâtiments

Réhabilitation maison du parc	117 000	20 000
Bâtiment police / salle du conseil	1 418 000	1 200 000
Hangar Centre Technique Municipal	500 000	500 000
Toilettes publiques	150 000	
Rénovation maison Sarasin		300 000

Il convient d'ajouter aux reports de l'exercice 2025 un montant de 403 400 €, correspondant aux derniers paiements à intervenir, consécutifs à l'établissement des décomptes généraux définitifs (DGD), au titre des opérations de la crèche, du pôle secours, de la transformation de la salle de l'étage du périscolaire « Les Mikados » et de l'aménagement du pôle état civil – social au rez-de-chaussée de la mairie.

1.6. Autres travaux

Vidéoprotection	36 100	50 000
Rétention eaux pluviales rue du Couvent – Aménagement dans le verger pédagogique	55 000	10 000
Agrandissement du skate park	94 600	160 000

1.7. Projet pour 2026-2027

Extension école maternelle	339 400	1 800 000

1.8. Projet avec autorisation de programme sur la période 2025 - 2030

Construction complexe culturel/sportif ①		830 000

① Inscription du montant prévu pour 2026 dans le cadre de l'ouverture de l'autorisation de programme en 2025.

2. Recettes d'investissement

2.1. Recettes prévisionnelles propres à la commune

- Fonds de compensation de la TVA : 600 000 € (compte tenu du haut niveau d'investissement réalisé en 2025) ;
- Taxe d'aménagement : 30 000 € (fortement en baisse avec la crise immobilière) ;
- Amortissement des immobilisations : 972 000 € (dont les amortissements des subventions allouées par le SIVU à la commune, non pratiqués à la date de sa dissolution) ;
- Excédent de fonctionnement capitalisé 2025 : 7 299 705 € (dont reprise des résultats de fonctionnement suite à la dissolution du SIVU à hauteur de 2,499 millions d'euros) ;
- Résultat d'investissement reporté 2025 : 4 356 030 € (destinés à financer 100 % des reports des dépenses d'investissement 2025 dont reprise des résultats d'investissement suite à la dissolution du SIVU à hauteur de 826 030€) ;
- Virement de la section de fonctionnement : 2,7 millions d'euros ;

2.2. Autres recettes (subventions et fonds de concours)

Reports 2025 de subventions : 495 000 € pour la construction de la nouvelle crèche (reliquat CAF et subvention fibois).

Le projet de budget 2026 n'intégrera aucun recours à l'emprunt.

V. LE RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES

Pour rappel, les agents à temps complet respectent la durée légale annuelle du temps de travail sur un rythme hebdomadaire de 35h ou sur un rythme annualisé (agents des périscolaires/animation jeunesse). 10 agents travaillent à temps non complet dont les ATSEM avec un temps de travail fixé à 85%.

La commune est soumise à l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH). À ce titre, elle devrait employer, à la fin de l'année 2025, cinq bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) disposant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et/ou valoriser des prestations éligibles au titre des actions en faveur des BOE, afin d'être exonérée du versement d'une contribution estimée à plus de 30 000 €.

La commune emploie actuellement quatre agents bénéficiant d'une RQTH et recourt chaque année à des prestations d'entretien des espaces verts, notamment auprès de l'AFAPEI. En conséquence, elle n'est pas redevable de cette contribution au titre de l'année 2025, comme cela a déjà été le cas pour les années 2022, 2023 et 2024.

Effectifs au 1er janvier de l'année concernée :

Année	Fonctionnaires titulaires / stagiaires	Agents contractuels non permanents	Apprentis (droits privé)	Total
2024	56	9	1	66
2025	60	11	1	72
Projections 2026	60 + 4 *	11	1	76

* 2 Titularisation/Stagiairisation d'agents en cours d'année, une ATSEM à la rentrée scolaire 2026-2027 (ouverture probable d'une 8ème classe en maternelle), un agent d'entretien aux espaces verts.

Carrières des agents :

Année	Avancements échelons	Avancements de grade	Promotions interne	Nominations suite concours	Stagiairisation
2024	25	4			
2025	37	10	5	1	7
Projections 2026	28	6	4	2	3

Les principaux cadres d'emplois :

	Hommes	Femmes
Catégorie A		5
Catégorie B	8	11
Catégorie C	18	34

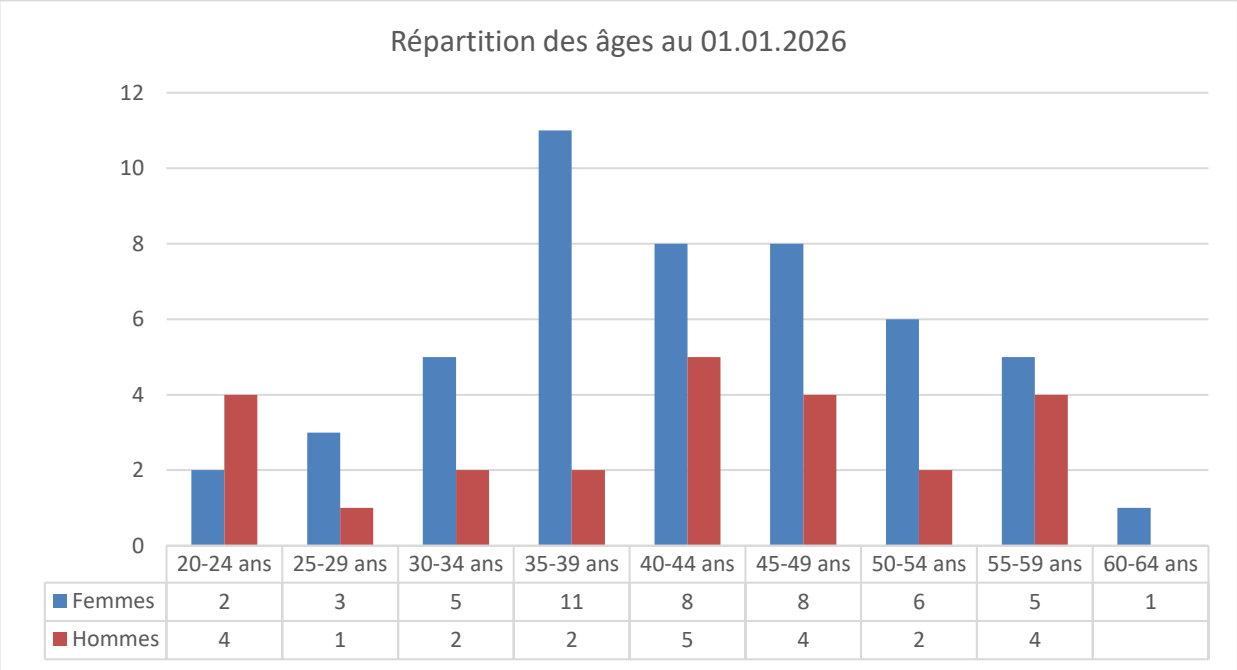

VI. CONCLUSION

Le budget 2026 intégrera également les biens en retour du casino, puis leur mise à disposition au délégataire dans le cadre de la nouvelle DSP, ainsi que les biens issus du SIVU. Ces opérations seront retracées par le biais d'opérations d'ordre non budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes. Elles auront pour effet de modifier le volume global dudit budget, sans toutefois affecter son équilibre ni son ossature financière de base.